DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 18 octobre 2019

Délibération n° 2019 – 18/10/2019 – 12

Projets internationaux

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 11 octobre 2019

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 16 Membres représentés : 10 Total : 26	**Refus de vote : 0** **Abstention(s) : 0** **Suffrages exprimés : 26** **Pour : 26** **Contre : 0**

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le projet d'échange diplômant entre la République Tchèque – University of Chemistry and Technology Prague (UCT Prague) et l'UFR Sciences et Techniques.**

Dijon, le 21 octobre 2019

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Compte rendu de la commission de la pédagogie du 3 octobre 2019
Projets internationaux

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Compte rendu - séance du jeudi 3 octobre 2019

Ouverture de la séance à 14h10.

1. Informations générales

Jean-Jacques BOUTAUD évoque l'application ConPeRe, qui avait fait l'objet d'un message de la Présidence aux composantes et responsables de première année de licence le 18 juillet 2019. ConPeRe va servir à gérer les Contrats pédagogiques de réussite étudiante pour les étudiants de Licence, conformément aux dispositions de l'Arrêté Licence du 30 juillet 2018. Il va être déployé progressivement à l'Université de Bourgogne et concernera les seuls étudiants de L1 pour l'année 2019-2020.
Nous sommes à présent entrés dans la phase de test et de paramétrages. Les composantes ont été récemment sollicitées pour faire remonter à la cellule Apogée des adresses génériques pour les DETU (directions des études) et les gestionnaires.
Le recensement nominatif des futurs utilisateurs de l'application est également en cours et vise deux types d'utilisateurs : gestionnaires pour les personnels de scolarité, DETU pour les directeurs d'études et les référents.

Il est rappelé que l'enveloppe dédiée à la Direction des études est passée de 50 000 à 140 000€ l'an dernier en vue d'une anticipation sur l'année 2019 de l'application de l'arrêté Licence.

La réforme des études de Santé est abordée. Elle est suivie pour l'Université de Bourgogne par les Vice-Présidents Formation, Gilles BRACHOTTE notamment, et par le Pr Pablo ORTEGA-DEBALLON pour l'UFR Sciences de Santé. Un message a été envoyé aux composantes leur demandant de se positionner sur leur engagement ou non à proposer une filière Santé incluant une mineure Santé assurée par l'UFR Sciences de Santé dès la rentrée 2020. Les derniers textes laissent une marge de manœuvre aux universités pour déployer cette réforme et tout n'est pas à mettre en œuvre dès 2020. Si la composante s'engage, cela implique un paramétrage adapté des capacités d'accueil Parcoursup et la réalisation d'une mineure disciplinaire au sein de l'UFR Sciences de Santé. Les étudiants reçus/collés de 2020 pourront intégrer une L2 en suivant la mineure disciplinaire (dématérialisée si possible).

Sophie SALAÜN souligne la nécessité d'avoir des enseignants pour faire les heures. Or les enseignants sont déjà surchargés, il ne sera pas aisé de dégager du temps pour la mise en œuvre de cette réforme.

Jean-Jacques BOUTAUD fait ensuite un point sur les blocs de compétences, qui constituent un autre axe important de travail pour les mois à venir. Un premier groupe de réflexion (assez restreint) devrait se réunir courant décembre. L'appel aux volontaires a été fait en CFVU. Claire CACHIA, Directrice du CIPE, précise que le CIPE propose justement des modules de formation sur l'approche par compétences (cf ateliers « expérimentation » : Qu'est-ce qu'une compétence et comment la rédiger ? Comment « enseigner » les compétences et comment les évaluer ?) et aurait vocation à participer aux groupes de travail. Jean-Jacques BOUTAUD valide cette suggestion.

Le fait qu'il n'y ait plus d'automaticité entre la fiche RNCP et le diplôme est souligné. La mise en place des blocs de compétences nécessite de repenser les référentiels, qu'ils soient d'activités, de compétences et d'évaluation. Cela est bien sûr en lien avec la récente réforme sur la formation professionnelle et la volonté de faire évoluer les modalités de certifications.

Le SEFCA fonctionne en logique compétences depuis plusieurs années et accompagne bien les équipes pédagogiques dans la déclinaison de leurs formations en blocs de compétences.

2. Projets internationaux

Bernhard ALTHEIM présente le projet en séance.

- ***1 projet d'échange diplômant :***

1/ REPUBLIQUE TCHEQUE - University of Chemistry and Technology Prague (UCT Prague) - UFR Sciences et Techniques - Richard DECREAU
Il s'agit d'un accord à double diplôme en chimie moléculaire qui a été signé en 2017 entre l'uB et l'UCT Prague. Le programme de Master sur lequel s'appuie cet accord a été sélectionné dans le cadre du projet ISITE (Master T2MC) début 2019. Etant donné qu'il s'agit dorénavant d'un Master de l'UBFC, opéré par l'uB, l'accord doit être désormais signé en associant l'UBFC.
Ce Master est complètement passé en anglais. L'accord est devenu tripartite en incluant l'UBFC.

Bernhard ALTHEIM évoque l'envoi d'un accord par l'UBFC directement à cette Université de Prague pour le Master ISITE Innovative Drugs alors qu'il y a un accord cadre. Cela peut prêter à confusion et tendre les liens avec le partenaire international. Cela fait deux ans que l'organisation essaie de se mettre en place entre les services de l'UBFC et ceux des établissements membres mais c'est toujours compliqué.

Les enseignants contactent régulièrement le service des relations internationales de l'UB pour obtenir de l'aide et des conseils dans le montage d'un projet avec une université partenaire.

Il est précisé qu'une dizaine de conventions traitées directement par l'UBFC seront présentées en CFVU le 11 octobre 2019 par Grégory WEGMANN.

observations	**Pas d'observations particulières**

3. CIPE

(Extraits des rapports présentés par Cathy PERRET en italiques)

- **Evaluation des M2 de l'uB en 2019-2020 : projet**

Le dispositif comprend 2 types d'évaluation
1/ L'évaluation des formations de M2 :
Un questionnaire unique sera proposé aux étudiants de Master 2 en 2019-20. Ce questionnaire a été élaboré par le CIPE sur la base du questionnaire proposé aux promotions de master 2 depuis 2013-2014. Les Masters 2 engagés dans une collaboration avec le CIPE peuvent conserver leurs dispositifs spécifiques.
2/ L'évaluation des enseignements de M2 :
Elle est menée en concertation avec les responsables de Master 2, avec la possibilité d'une évaluation cours par cours afin que les enseignants et les intervenants professionnels M2 disposent d'informations fines concernant leurs propres enseignements dans une logique d''évaluation formative. Cette évaluation sera facultative.
Sont concernés tous les Masters 2 de l'uB (hors masters COMUE & masters à distance).

1. Principes adoptés pour l'évaluation

- Anonymat des étudiants et des enseignants répondants aux enquêtes

- Enquêtes en ligne (aucune enquête papier) ; sauf de très rares exceptions

- Enquête semestrielle par questionnaire auprès des étudiants de M2 concernant chaque enseignement (UE ou cours)

- Enquête annuelle par questionnaire auprès des étudiants de M2 concernant la formation durant la seconde vague d'évaluation des enseignements (choix des responsables de M2)

- Enquête en ligne annuelle par questionnaire auprès des enseignants de M2 assurant des cours en M2

- Questionnaires uniques pour tous les M2 de l'uB,
- Questionnaires discutés par la commission de la pédagogie et validés par la CFVU
- Traitements des questionnaires par le CIPE sauf si moins de 6 répondants ou moins de 30% de taux de participation aux enquêtes
- Diffusion des résultats par le CIPE
- Les écrits des étudiants ne feront l'objet d'aucune correction par le CIPE sauf propos injurieux, racistes ou sexistes à l'encontre des enseignants
- Les équipes ont la possibilité de rajouter des questions

2. Thèmes de l'évaluation

a. auprès des étudiants :

- *Objectifs de la formation*
- *Organisation et contenu de la formation*
- *Environnement de la formation*
- *Informations communiquées auprès des étudiants*
- *Propositions des étudiants*
- *Informations sur les étudiants*
- *Informations sur les cours*

b. auprès des enseignants :

- *Organisation et contenu de la formation*
- *Environnement de la formation*
- *Informations communiquées auprès des étudiants*
- *Informations sur les enseignants*
- *Propositions des enseignants*

3. Calendrier prévisionnel

Septembre 2019– Novembre 2019 :

- *Information des responsables de formation et de composantes par les vice-présidents : courrier officiel*
- *Protocole et questionnaires finalisés et validés par la CFVU*
- *Organisation de la passation de l'évaluation réalisée pour tous les M2*
- *Mise en conformité avec le RGPD*

Novembre 2019 – Juin 2020 :

- *Organisation et réalisation des différentes évaluations*
- *Information sur les responsables de cours ou d'UE*

Avril 2020 – Octobre 2020

- *Restitution des résultats de l'évaluation par le CIPE aux responsables M2 et aux responsables désignés par les instances*
- *Discussion des résultats dans les conseils de perfectionnement de chaque M2*

Octobre 2020

- *Organisation d'une réunion de concertation avec les responsables de M2*
- *Présentation des résultats en CFVU*

4. Organisation des évaluations

- *Information sur l'évaluation par les directeurs de composante et les directeurs de M2 : le processus d'évaluation est connu de l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique et des étudiants*

- *Organisation logistique de la passation des questionnaires auprès des étudiants :*
  - *Construction des enquêtes en ligne par le CIPE : enquêtes en ligne construites et gérées par le CIPE afin de garantir l'anonymat des étudiants et des enseignants*
  - *Construction des enquêtes papier par le CIPE*
  - *Planification des enquêtes auprès des étudiants : responsables de M2 en concertation avec le CIPE (temps prévu dans l'emploi du temps, réservation de salles informatiques…)*

- *Traitements des questionnaires :*
  - *Les réponses des étudiants et des enseignants sont traitées par le CIPE via la production de rapports (tableaux) par le CIPE. Lorsque le taux de réponse (étudiants et enseignants) est inférieur à 3 ou lorsque le nombre de participants aux enquêtes est inférieur à 6 : aucun rapport n'est produit.*
  - *Les rapports sont produits pour chaque M2, chaque composante et l'ensemble de l'uB*

5. Diffusion des résultats par le CIPE

- Pour la formation (questionnaires étudiants et enseignants) : diffusion assez large aux responsables de M2, aux Vice-Présidents
- *Pour les enseignements ou UE : important : pour un enseignement assuré par un seul enseignant, la diffusion des résultats de son enseignement doit être soumise à son autorisation (après lecture des résultats)*
- *Chaque enseignant reçoit le (ou les) rapport(s) concernant son (ou ses) enseignement(s)*

Cathy PERRET précise que le CIPE relit tous les commentaires afin de repérer les éventuels écrits injurieux, racistes ou orduriers. Il y en a vraiment très peu mais cela peut arriver. Ce travail est obligatoirement fait par une personne pour le moment (pas d'outil informatique pour cela).
Elle indique que la restitution de l'évaluation des enseignements est beaucoup plus restreinte. Elle remonte au responsable de l'enseignement et de la formation sauf s'il s'y oppose.

6. Proposition de questionnaires à destination des étudiants de M2 / à destination des enseignants

Cathy PERRET présente les questions aux membres de la Commission de la Pédagogie. Elle précise que des questions peuvent être rajoutées si l'équipe pédagogique le demande.
Il y a des échelles de compétences à l'entrée en formation et à la sortie de formation. Cela incite les étudiants à s'autopositionner sur les grilles.
Ces questionnaires ont été mis en conformité avec le RGPD.

Cathy PERRET précise que les Masters COMUE ne sont pas intégrés à l'évaluation. Si des demandes s'expriment, le CIPE verra comment les traiter.
Sandrine ROUSSEAUX (IUVV) évoque le cas du Diplôme National d'Œnologue (DNO), Cathy PERRET répond qu'il est possible d'inclure ce diplôme, avec son profil spécifique.

Pour la question sur « le suivi des projets, mémoires et/ou stages » en page 9 : il vaudrait mieux enlever le mot « stage » car l'enseignant n'est pas forcément le tuteur de stage. Cela peut impliquer une mauvaise évaluation de la part de l'étudiant. Le document transmis aux élus de la CFVU sera modifié en ce sens.

➢ Evaluation du semestre REO

L'enquête a débuté le 24 mai 2019, soit quelques jours après le début de réception des résultats sur Parcoursup (15 mai), et s'est achevée le 4 juin 2019. Sur les inscrits au Semestre REO (qu'ils aient suivi ou non le dispositif), 40 étudiants ont participé à l'enquête (6 des 10 étudiants s'étant désinscrits et 34 des 46 participants au Semestre REO, soit un taux de réponse de 71%). Les informations disponibles dans Apogée ont également été utilisées. Cette évaluation s'appuie également sur un travail de co-évaluation mené avec les différents intervenants du Semestre REO, les responsables pédagogiques du dispositif à l'uB et les personnels administratifs du dispositif et des trois formations concernées (dont scolarités). Ce travail de co-évaluation a été réalisé dans le cadre d'une réunion-bilan organisée par le CIPE le 11 juin 2019 et qui a permis de dégager des propositions élaborées à partir des résultats de l'évaluation de l'année précédente et des premiers constats pour l'année en cours (la liste des personnes présentes est en annexe de ce document).

Le rapport se décline en 4 parties. La première présente le dispositif construit et réalisé en 2018-19. La deuxième expose un ensemble de constats concernant les bénéficiaires du Semestre REO, la troisième rend compte de constats établis avec les intervenants auprès des étudiants insérés dans le dispositif. Dans une dernière partie sont exposées des propositions pour l'amélioration du dispositif, propositions faites par les participants à la réunion-bilan de juin 2019.

Le Semestre REO concerne 3 filières actuellement (PACES, LLCER, Economie).
La participation des étudiants aux modules de ce dispositif est très variable. Un seul étudiant a suivi tous les modules du semestre REO.
65% estiment que cela les a aidés. REO est un élément rassurant pour les nouveaux étudiants.
La liste des projets des étudiants du semestre REO est détaillée en séance. On se rend compte que 30 étudiants ont un projet d'études, avec des horizons très diversifiés.

On note que le manque d'assiduité est préjudiciable aux autres étudiants qui auraient souhaité intégrer le dispositif. C'est un point à avoir en tête pour l'année prochaine.

Léa FONTAINE indique qu'il est prévu une évolution du semestre REO, avec l'intégration de modules plus tournés vers les sciences pour certains étudiants, qui n'ont pas besoin de modules de français. Le Centre de Langues projette de constituer 3 groupes de niveaux. Le module de Langues deviendrait obligatoire. Il y a aussi en projet le fait pour les étudiants de pouvoir assister à des cours ouverts de manière plus large.

Muriel HENRY rappelle que ces évolutions du dispositif doivent être budgétées.

Il conviendra de voir cet aspect en temps utile afin que la communication auprès des étudiants puisse se faire de manière précise

Le rapport cible une vingtaine de points d'amélioration. Les trois premières recommandations varient beaucoup selon que cela vient des enseignants, des administratifs …

Sandrine ROUSSEAUX évoque la possibilité de mettre en place un choix pour les étudiants, avec des modules à la carte. Léa FONTAINE indique que cela n'est pas envisageable car cela induit une organisation très compliquée.

- **Bilan de l'évaluation des M1 de l'uB en 2018-2019**

Durant l'année universitaire 2018-19, le Centre d'Innovation Pédagogique et d'Evaluation (CIPE) a réalisé l'évaluation de la formation et des enseignements des formations de Master 1 (M1) (hors masters COMUE, « enseignement » et masters à distance) en concertation avec chaque responsable de M1. Le dispositif d'évaluation s'appuie sur une série d'enquêtes menées auprès des étudiants et des enseignants de ces formations :
- une évaluation globale de la formation par les étudiants (un questionnaire dans l'année),
- une évaluation de chaque enseignement de M1 (UE ou cours, autre découpage) via un questionnaire annuel ou un questionnaire par semestre selon les choix de l'équipe pédagogique, (exceptionnellement facultatif cette année)
- une évaluation de la formation par les enseignants intervenant dans ces Masters1.
Les enquêtes ont été faites de novembre 2018 à juin 2019 selon des modalités différentes : enquêtes en ligne pour les enseignants de chaque M1, enquêtes en ligne (dans une salle de l'uB après convocation des étudiants par le responsable de M1 ou via un mailing aux étudiants) selon les choix des responsables de M1.
Concernant les enseignants, le taux moyen de réponse s'élève à 36 %, avec 344 réponses pour 700 enseignants (sachant qu'un même enseignant pouvait être concerné par plusieurs enquêtes car il dispensait des cours dans différents masters).
Concernant les étudiants, le taux moyen de réponse de 74 % pour l'évaluation de la formation avec 892 étudiants participants, soit un taux de réponse net de 57% et de 69 % pour l'évaluation des enseignements.

Compte tenu des fortes différences de participation des étudiants et des enseignants aux enquêtes (celle-ci variant de 0 à 100% selon les formations), aucune statistique n'est produite par master ou composante. Les données n'ont pas fait l'objet de redressement statistique.

Cette évaluation a concerné 64 M1. 4 ont refusé. Deux formations ont été évaluées avec des enquêtes papier. Au global, le CIPE a réalisé 184 enquêtes et produit 560 rapports et synthèses.

Les résultats sont présentés en deux parties :
→ points de vue des étudiants - 6 rubriques : entrer en M1 à l'UB, la formation et les enseignements de M1 (taux d'accord des étudiants, caractérisation des cours ou UE par les étudiants), les conditions de travail, les apports du M1 (éléments positifs et négatifs avancés par les étudiants), après le M1, recommander le M1.
→ points de vue des enseignants - 3 rubriques : les enseignants face aux formations de M1, les enseignants et leurs enseignements en M1 (des enseignements de M1 stimulants et enrichissants, les enseignements

impliquent), les relations avec les étudiants (type de sollicitations des étudiants, connaître les projets professionnels des étudiants de M1)

Cathy PERRET propose aux membres de la Commission de la Pédagogie d'échanger au sujet des résultats afin de pouvoir les évaluer : sont-ils positifs (= verts), ou négatifs (= rouges) ? Elle précise en effet que son appréciation de ce qui peut être positif diffère sans doute de celle d'un étudiant ou d'un enseignant.
Quelques items sont repris :

⇨ **Etudiants :**

- ✓ **Motifs d'inscription - Attrait des matières** : **42%**

C'est assez peu. L'étudiant doit avoir un goût pour les matières.

- ✓ **Formations d'origine avant le M1** : filière du secondaire : 77% générales / **20%** tech/pro
- ✓ **Ressources en cas de problème** : **77%**
- ✓ **Disponibilité des enseignants : 92%**
- ✓ **84% soulignent la qualité de l'accueil et des renseignements administratifs**
- ✓ **Suivi des projets, mémoires et/ou stages** est satisfaisant pour **63%** des étudiants

⇨ **Enseignants :**

- ✓ **Attentes pédagogiques du responsable de formation : 22% non informés**

Les enseignants expliquent que souvent un master comprend des enseignements pour lesquels ils ne sont pas formés. Il leur est donc très difficile d'exprimer des attentes pédagogiques pour des disciplines qu'ils ne maitrisent pas.

- ✓ **Enseignements stimulants & enrichissants :** point de vue personnel 70% ; point de vue professionnel 77%

- ✓ **Ressources documentaires BU**: **62%**

Il est souligné le fait que compte tenu notamment des réductions du nombre des abonnements BU (compte tenu de leurs coûts), il est sans doute plus compliqué de trouver des ressources.
La responsabilité du SCD n'est évidemment pas mise en cause.

Cathy PERRET précise qu'une réunion est organisée par le CIPE le 11 octobre 2019 sur la restitution de ces évaluations.

➢ Bilan de l'axe "Evaluation"

Le CIPE (Centre d'Innovation Pédagogique et d'Evaluation) et l'Université de Bourgogne (uB) cinquième année consécutive, des informations ont été également recueillies auprès des enseignants et mènent une politique active d'évaluation des formations et des enseignements (UE, modules, cours, etc.) généralisée à l'ensemble des composantes via le recueil d'informations détaillées auprès des étudiants. Pour les différents intervenants des formations, ce qui constitue une originalité forte de l'uB. Au-delà, le CIPE prend également en charge l'évaluation de projets pédagogiques innovants de l'uB et des formations organisées par le CIPE et assure une mission d'expertise scientifique en matière d'évaluation dans l'enseignement supérieur. En 2018-2019, le CIPE a poursuivi son activité d'évaluation autour de ces différentes missions.
1/ Evaluation des formations et des enseignements des Dut, Licences et Masters de l'uB
2/ Evaluation des Projets pédagogiques de l'uB
3/ Evaluation des Formations Pédagogiques de l'uB
4/ Expertise scientifique nationale et internationale

5/ Bilan des activités du CIPE

1. **Evaluation des formations et des enseignements des Dut, Licences et Masters de l'uB**
    1. **évaluations dites obligatoires et systématiques** votées par les instances de l'uB avec un protocole commun : **M1 en 2017-18**
    2. **évaluations faites sur la base du volontariat** par des composantes, des formations ou des enseignants de l'uB (dispositifs spécifiques) : **24 DUT1 et DUT2 de l'IUT Dijon-Auxerre** / **3 DUT de Chalon/Saône** et **de 2 DUT du Creusot /ESIREM** / **Médecine** : stages au CHU (PC3 & MM1-3) enseignements de PC2 et PC3 – PH5&6/ **7 masters 2 + masters MEEF (2nd degré)**/ **3 licences généralistes** / **12 licences professionnelles** / **16 enseignants/ CLCPT**

   Moyens techniques mis à disposition : Enquête communication IUT / Département Denis Diderot

2. **Evaluation des Projets pédagogiques de l'uB**
    - Semestre REO
    - Construire un outil web d'aide à l'orientation des lycéens de l'académie de Dijon vers les formations de 1ère année de STAPS: analyse des facteurs de la réussite
    - Dispositif d'aide à la réussite proposé aux étudiants « oui –si » (dispositif AGIL)
    - Evaluation UE transversales (Levier 2 RITM-BFC)
    - 2 projets RITM BFC portés par des enseignants de l'uB

3. **Evaluation des Formations Pédagogiques de l'uB**
    - Plan de formation UB

4. **Expertise scientifique nationale et internationale:**
    - Evaluation de l'IDEFI-PaRé pour l'université de Poitiers
    - Conseil scientifique et d'évaluation du projet RITM-BFC
    - Conseil scientifique ADMEE et rédaction revue e-Jiref
    - Articles et communications scientifiques et vulgarisation (+ accompagnement valorisation travaux collègues en évaluation)

5. **Bilan** : globalement, plus de 8 900 étudiants de l'uB ont eu la possibilité d'évaluer leur formation et/ou leurs enseignements en 2018-19 et près de 700 enseignants ou intervenants professionnels ont également eu la possibilité d'évaluer la formation dans laquelle ils interviennent.

   → 148 projets ou formations ont été évalués
   → 1 656 rapports ont été établis sur les formations et les enseignements
   → 2 012 rapports produits par le CIPE
   → 243 dispositifs d'évaluation produits par le CIPE

observations	**Les observations seront relayées en CFVU**

La séance est levée à 16h10.

Le Vice-Président de la CFVU

Validé

Jean-Jacques BOUTAUD

Avis CFVU du 11 octobre 2019 : favorable à l'unanimité

Projets internationaux - CP du 3 octobre 2019 – CFVU du 11 octobre 2019

Projet d'échange diplômant

N°	PAYS	PARTENAIRE	COMPOSANTE(s) CONCERNEE(s)	PORTEUR DE PROJET	OBJET
1	REPUBLIQUE TCHEQUE	University of Chemistry and Technology Prague (UCT Prague)	UFR Sciences et Techniques	Richard DECREAU	Il s'agit d'un accord à double diplôme en chimie moléculaire qui a été signé en 2017 entre l'uB et l'UCT Prague. Le programme de Master sur lequel s'appuie cet accord a été sélectionné dans le cadre du projet ISITE (Master T2MC) début 2019. Etant donné qu'il s'agit dorénavant d'un Master de l'UBFC, opéré par l'uB, l'accord doit être resigné en associant l'UBFC.

MEMORANDUM OF UNDERSTANDING

Between

UNIVERSITY OF BURGUNDY FRANCHE-COMTE

an institution of higher education in France, having its address at 32, avenue de l'Observatoire, 25000 Besançon (hereinafter referred to as "UBFC"), represented by the Interim Administrator, Luc JOHAN

And

UNIVERSITY OF CHEMISTRY AND TECHNOLOGY, PRAGUE,

an institution of higher education in the Czech Republic, having its address at Technicka 1905/5, 16628, Prague 6 – Dejvice, CZECH REPUBLIC (hereinafter referred to as "UCT Prague"), represented by the Rector, prof. Ing. Karel Melzoch, CSc.

And

UNIVERSITY OF BURGUNDY,

an institution of higher education in France, having its address at Maison de l'Université, BP 27877, 21078 Dijon Cedex (hereinafter referred to as "uB"), represented by the President, Alain BONNIN

UBFC, UCT Prague and uB shall hereinafter be referred to singularly as "the Party" and jointly as "the Parties".

This Agreement replaces the Memorandum of Understanding between University of Burgundy (France) and University of Chemistry and Technology, Prague (Czech Republic) signed on 12 July 2017.

The Parties decided to conclude this Agreement to develop a spirit of amity and cooperation with each other within the framework of the principles mentioned below.

1. This Agreement aims to promote international academic cooperation and the exchange of teaching and research experiences between the Parties. Such cooperation will be carried out on the basis of equal and mutual advantage.

2. The cooperation between the Parties will be implemented in the following ways:
   - Exchange of students;
   - Exchange of teachers for short-term teaching assignments;
   - Mutual educational visits by faculty members and researchers;

- Agreements on double degree programs;
- Joint supervision of a doctorate;
- Development of joint research programs;
- Organization of the bilateral joint symposiums, seminars and conferences;
- Other activities to better enhance mutual understanding and cooperation.

3. The terms of cooperation for each activity implemented under this Agreement shall be mutually discussed and agreed upon in writing by the Parties prior to the initiation of that activity. Any such agreement entered into, as outlined above, will form an Appendix to this Agreement.
4. This Agreement does not result in any financial obligations. Each Party will be responsible for seeking funds to support its involvement in the cooperative activities contemplated under this Agreement, and all such activities will be dependent upon the budgetary appropriations of the Parties.
5. If any question or situation should arise which is not expressly provided for in this Agreement, the same shall be resolved by consultation between the Parties in the spirit of mutual consultation and cooperation.
6. The Agreement may be revised with the consent of all the Parties and be changed and amended only by written amendments signed by all Parties.
7. The Agreement comes into effect on the date when last of the Parties signs and shall remain in force for a period of 5 (five) years.
8. The Agreement may be terminated at the initiative of any Party with a written notice at the latest by January 31 for a termination at the end of the current academic year.
9. This Agreement is executed in English in three originals and each Party will retain one original.

On behalf of UCT Prague:	On behalf of UBFC:	On behalf of uB:
…….	…….	…….
Karel MELZOCH	Luc JOHAN	Alain BONNIN
Rector	Interim Administrator	President
Date:	Date:	Date:

ANNEX 1
To the Memorandum of Understanding
Between
University of Burgundy Franche-Comté (UBFC),
University of Burgundy (uB)
and
University of Chemistry and Technology, Prague (UCT Prague)
concerning the implementation of a
Master Double Degree program

In the framework of the MoU signed between UBFC, uB and UCT Prague (hereinafter referred to as "partner institutions") on ……., the partner institutions
decide to implement a Double Degree program on Master level in "Applied Chemistry" at UCT Prague and in "Chemistry" at UBFC/uB.

Legal framework

This Agreement is based on the principles specified hereunder.

CONSIDERING UCT Prague, the documents are mainly the following:

- Act No. 111/1998 Coll. (amended and consolidated) on Higher Education Institutions and on Amendments and Supplements to Some Other Acts (Higher Education Act) especially § 47, § 47a, § 47b.
- Study Conditions for Foreigners Studying at UCT Prague, as amended and registered by the Ministry of Education, Youth and Sports of the Czech Republic,
- Conditions of Admission to Study and Admission Proceedings at the UCT Prague, as amended and registered by the Ministry of Education, Youth and Sports of the Czech Republic,
- Study and Examination Rules of the University of Chemistry and Technology, Prague, as amended and registered by the Ministry of Education, Youth and Sports of the Czech Republic,
- Scholarship Rules of the UCT Prague, as amended and registered by the Ministry of Education, Youth and Sports of the Czech Republic,
- Other internal documents related to studies which are available on the official board of UCT Prague

CONSIDERING uB/UBFC, the documents are mainly the following:

- Loi du 10 août 2007
- Loi n°2006-450 du 18 avril 2006
- Décret n°85-1124 du 21 octobre 1985
- Décret n°2005-450 du 11 mai 2005

- Circulaire n° 2006-202 du 8 décembre 2006
- Arrêté du 6 janvier 2005
- Décret n°2002-654 du 30 avril 2002
- Loi n°94-665 du 4 août 1994
- Arrêt du Conseil d'Etat du 13 janvier 2010
- Décret n° 95-240 du 3 mars 1995
- Référentiel commun des études L-M-D
- « Fiche diplôme » and « fiches filières » of every discipline

Coordination

UBFC/uB : Faculty of Science of uB (UFR Science et Technique), Richard Decreau, Ewen Bodio
UCT Prague : Faculty of Chemical Technology, Department of Organic Chemistry, Prof. Radek Cibulka

Home and host institution

"Home institution" is the university the Master student was initially admitted to.
"Host institution" is the partner institution that is not the home institution.

Degrees

French degree: Master T2MC (Transition Metals in Molecular Chemistry)
Czech degree: Master of Science in Applied Chemistry, (title "Master of Science", "MSc".; in Czech "Inženýr", "Ing.")

Mobility

1st semester	UCT Prague
2nd semester	UCT Prague
3rd semester	UBFC/uB
4th semester	UBFC/uB/UCT

Study program

Double Degree exchange Dijon → Prague and Prague → Dijon

semester	Module offer (ECTS)	ECTS	location
1	Laboratory Project I (S150001) (7) Organic Synthesis (S110012) (7) Coordination Chemistry (S101011) (6)		

	Electrochemistry (S403008) (4) + Optional subject	60	Prague
2	Laboratory project II (S150002) (7) Retrosynthesis (S110013) (6) Structure and Properties of Molecules (S403024) (6) Structural analysis (S110006) (4) + Optional subject		
3	Advanced organic chemistry (S3-UE11D) (6) Catalysis (S3-UE12D) (6) Materials (S3-UE13D) (6) Molecular imaging (S3-UE14D) (6) Transversal courses (S3-UE15) (6)	30	Dijon
4	Diploma Thesis (joint assessment) Diploma Thesis Defence and Final Examination	30	Dijon/Prague

Final examination at uB (defense of the Master Thesis with participation of members from UCT Prague)

The official language for the exchange program is English and all the courses offered to the exchange students are in English.

The second year includes a Master Thesis which is 30 ECTS (1 semester). The Master Thesis involves a research project and can be conducted under joint supervision of two professors from both partner institutions. The names of supervisor(s) will be specified before the start of the thesis.
The location of the Master Thesis can be at both partner institutions and the final thesis will be discussed at UBFC/uB in front of a committee composed according to the rules of UBFC/uB. The committee will also include at least one professor from each partner institution. The committee is responsible for a final oral examination which tests the student´s knowledge in selected study topics. This is considered as a part of the final thesis defense and as a prerequisite for achievement of the Double Degree. The final thesis defense and the final oral examination will take place at uB. Video-conference facilities might be used when feasible.

Admission

The students of partner institutions planning to enrol for the Double Degree program must have successfully completed at least 3 academic years (or 6 semesters), corresponding to 180 ECTS credits (Bachelor of Science).

The mandatory language level in English (attested by certification) has to be **B2.**

The home institution will be responsible for primary selection of the outgoing students.

The home institution will send to the host institution a dossier for each student applying for the Double Degree programme which will consist of:
- Student Application
- Certificate of English language skills
- Transcript of Records/Bachelor Diploma
- Learning Agreement
- ID copy

The dossier must be received by the host institution by 30 April before the beginning of the first semester at the partner institution.
The final decision on admission of selected candidates lies with the host institution.
The number of students who can be enrolled in the Double Degree program from each partner institution per academic year is about equal from both sides, maximum 5 participants per academic year.
The students participating in the Double Degree program remain enrolled in their home institution and will be registered at the host institution during their exchange.

Grades and Final Degrees

All academic credits obtained at the host institution will be transferred to the home institution in accordance with the procedures determined by the latter.
To calculate the final grade the Universities intend to use the ECTS grading system. All the grades of the student are communicated to the partner university.
The Master degree program complies with the European academic standards in terms of credits: a total of 120 ECTS in the two-year Master degree program have to be validated for the delivery of both Master degrees. Students having successfully followed the common study program will obtain the degrees of the two partner universities (double degree) according to the examination rules of the two Universities.
If any student does not successfully complete all compulsory subject modules within the host institution study plan, s/he will not be eligible to be awarded the degree from that institution. Be that the case the home institution will take a decision concerning awarding the home university degree to the student.

Fees and Scholarship

All the students participating in the Double Degree program will pay all mandatory fees in their home institution and will be exempted from tuition fees in the host institution. The partner institution may agree to implement an additional tuition fee for non-EU citizens.
The incoming students are responsible for arranging and paying for health insurance coverage including liability and accident insurance which are valid in the host country, and for visa expenses if applicable. Living expenses as well as any other personal costs are to be covered by the students.
All the services normally at the disposal of students enrolled in the host institution will also be guaranteed for students participating in the Double Degree program.

All the students attending the Double Degree program might benefit from a scholarship during their stay at the host institution if the home institution decides to award this scholarship to the selected student.

GDPR

The partner institutions confirm that processing of student personal data within the program will be necessary for the proper performance of this Agreement. The partner institutions shall ensure by all necessary means the protection of students' personal data thus transmitted and at the same time in individual agreements with these students involved in the program shall include the consent as required by the Directive 95/46/EC of the European Parliament and of the Council (Directive).

For the purposes of the Directive, this Agreement shall be deemed to be a contract for the processing of personal data in the means of the Directive and it is agreed that personal data will be processed to a minimum extent for the purposes of this Agreement and for the period necessary for the proper performance of this Agreement in compliance with the national legal regulation of the partner institution.

Duration of the cooperation

This agreement is effective for 5 years beginning with the academic year following the signature of the agreement. It may be revised with the consent of the two universities, or terminated at the initiative of any partner institution with a written notice at the latest by January 31 for a termination at the end of the current academic year. Any termination must take into account the right of students already participating or accepted in the program to complete it.
The partner institutions will not be responsible for the breach of the obligations of this agreement as long as the events that happened were out of the control of the parties.

University of Burgundy Alain BONNIN President	University of Chemistry and Technology, Prague Prof. Ing. Karel MELZOCH, CSc. Rector	University of Burgundy Franche-Comté Luc JOHAN Interim Administrator
Date :	Date :	Date :